

The English version of the Full Terms and Conditions follows the French version below.

1. Période du concours

Le concours du troisième trimestre de 2026 d'Investly^{MD} (le « **concours** ») débute à 14 h (heure de l'Est [HE]) le 1^{er} septembre 2026 et se termine à 17 h (HE) le 30 novembre 2026 (la « **période du concours** »).

2. Commanditaire et administrateur du concours; aucune implication des plateformes de médias sociaux

Le concours est commandité par Investly^{MD}, qui fait partie de Fidelity Investments Canada s.r.l. (le « **commanditaire** » ou « **Fidelity Investments Canada** ») et est administré par Holtby Enterprises Inc. (l'« **administrateur** » ou « **My Brother Darryl** »).

Le concours n'est d'aucune façon commandité, parrainé ou administré par Instagram, Facebook ou toute autre plateforme de médias sociaux et n'est pas associé à ces plateformes (chacune étant une « **plateforme de réseautage social** »). Par la présente, les plateformes de réseautage social sont entièrement dégagées de toute responsabilité par chaque personne participant au présent concours. Toute question ou plainte, ainsi que tout commentaire par rapport au concours doivent être adressés au commanditaire et non aux plateformes de réseautage social.

3. Admissibilité

Le concours est ouvert aux résidents et aux résidentes du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation, à l'exception des membres du personnel, des représentantes ou représentants et des mandataires du commanditaire, de l'administrateur, de leurs sociétés mères respectives, de leurs sociétés affiliées, de leurs entités associées ou affiliées, des fournisseurs de prix, des agences de publicité ou de promotion et de toute autre personne ou entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du concours (collectivement avec le commanditaire et l'administrateur, les « **parties au concours** »), des conseillers et conseillères en placements (qu'ils ou elles soient associés ou non avec Fidelity Investments Canada) et des membres de la famille immédiate de ces personnes (c'est-à-dire : parents, conjointe ou conjoint, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, petits-enfants, beaux-parents, beaux-enfants, beaux-frères et belles-sœurs, et leur conjointe ou conjoint respectif) de même que les personnes domiciliées avec elles, qu'elles aient ou non un lien de parenté avec elles.

4. Acceptation des règlements

En participant au concours, vous confirmez que vous avez lu les modalités des présents règlements et acceptez de vous y soumettre du point de vue juridique.

5. Mode de participation

AUCUN ACHAT NI COMPTE N'EST NÉCESSAIRE. LE FAIT D'EFFECTUER UN ACHAT OU D'OUVRIR UN COMPTE ET D'Y VERSER DE L'ARGENT N'AUGMENTERA AUCUNEMENT NI N'INFLUENCERA AUTREMENT VOS CHANCES DE GAGNER DANS LE CADRE DU CONCOURS.

Termes clés

Pour les besoins des présents règlements :

- **jour ouvrable** s'entend de tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Ontario;

- **compte participant** s'entend d'un compte enregistré ou non enregistré admissible d'Investly^{MD} ouvert par le biais de l'application;
- **nouveaux fonds** s'entend des nouveaux montants déposés dans un compte participant durant la période du concours qui ne sont pas transférés d'un autre compte détenu auprès du commanditaire ou de l'une de ses sociétés affiliées et qui constituent de nouveaux actifs nets pour le commanditaire.
- **PPA** s'entend d'un programme de prélèvements préautorisés dans le cadre duquel des fonds sont automatiquement déposés dans un compte participant sur une base récurrente.

Les personnes participantes peuvent s'inscrire au concours de l'une des deux façons suivantes : a) en ouvrant un compte participant ou en y versant des fonds; ou b) en envoyant une demande de participation par la poste. Sous réserve des présents règlements, une personne participant au concours a droit à un maximum de dix (10) participations (chacune, une « **participation** » et, collectivement, les « **participations** »).

1. Ouvrir un compte participant ou y verser des fonds

Étape 1 – Visitez getinvestly.com/concours25 (le « **site Web** ») pendant la période du concours et suivez les instructions à l'écran pour obtenir le formulaire d'inscription officiel au concours (le « **formulaire** »). Remplissez le formulaire en fournissant tous les renseignements requis, comme suit :

- saisissez les renseignements demandés sur le formulaire, notamment votre nom complet, une adresse de courriel valide, votre ville de résidence et un numéro de téléphone valide;
- répondez aux questions figurant dans le formulaire;
- confirmez que vous avez lu les modalités des présents règlements et acceptez de vous y soumettre du point de vue juridique.

Étape 2 – Durant la période du concours :

- ouvrez un compte enregistré ou non enregistré au moyen de l'application Investly^{MD} (l'« **application** ») (chacun, un « **compte participant** »); ou
- si vous avez déjà un compte participant, versez de nouveaux fonds dans votre compte participant existant.

Étape 3 – Dans les quatorze (14) jours ouvrables suivant l'ouverture d'un compte participant ou, dans le cas d'un compte participant existant, dans la période de quatorze (14) jours ouvrables après avoir rempli le formulaire, versez de nouveaux fonds totalisant au moins 5 000 \$ CA dans le compte participant.

Sous réserve du respect des présents règlements, les personnes participantes admissibles recevront des participations dont le nombre dépendra du montant total des nouveaux fonds versés dans leur compte participant durant la période de quatorze (14) jours ouvrables applicable, comme suit :

- **5 000 \$ CA à 9 999,99 \$ CA** – une (1) participation;
- **10 000 \$ CA à 14 999,99 \$ CA** – quatre (4) participations au total;
- **15 000 \$ CA ou plus** – neuf (9) participations au total.

Aux fins de maintien de l'admissibilité, le montant utilisé pour être admissible aux participations doit demeurer dans le compte participant au moins quatre (4) mois suivant la date du versement applicable, et ce, jusqu'à la date du tirage (au sens donné ci-après). Le défaut de maintenir le solde admissible applicable peut entraîner la disqualification des participations connexes, selon la détermination du commanditaire à sa seule discrétion.

Possibilité d'une participation supplémentaire – Programme de prélèvements préautorisés

Une personne participante admissible à une ou plusieurs participations en vertu de la section 1 ci-dessus peut avoir droit à une (1) participation supplémentaire en établissant un programme de prélèvements préautorisés (« **PPA** ») admissible.

Pour être admissible à la participation supplémentaire relativement au PPA :

- la personne participante doit demeurer admissible relativement aux participations déjà attribuées suivant l'échéance de la période de financement de quatorze (14) jours ouvrables applicable;
- la personne participante doit établir le PPA dans les sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la période de financement de quatorze (14) jours ouvrables;
- le PPA doit prévoir des prélèvements automatiques d'au moins 100 \$ CA par mois;
- au moins trois (3) prélèvements automatiques mensuels doivent avoir été effectués.

À la satisfaction des exigences susmentionnées, la personne participante recevra une (1) participation supplémentaire.

2. Par la poste

Pour obtenir des participations au concours sans ouvrir ou financer un compte participant, veuillez envoyer par la poste (dans une enveloppe suffisamment affranchie) une feuille de papier blanc sur laquelle sont indiqués votre prénom, nom, numéro de téléphone, adresse de courriel et adresse postale complète (y compris le code postal) et comportant un texte unique et original d'au moins cinquante (50) mots répondant à la question « Comment ces 25 000 \$ contribueraient-ils à votre avenir financier? » à l'adresse suivante :

Concours Investly de Fidelity Investments Canada,
c/o P.O. Box 28, Port Perry, Ontario, L9L 1A2 (la « **demande** »).

À la réception d'une demande valide soumise et reçue conformément aux présents règlements, la personne participante sera admissible à recevoir une (1) participation au concours. Les personnes participantes peuvent recevoir des participations supplémentaires en soumettant d'autres demandes valides. Chaque demande supplémentaire doit :

- être postée dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie;
- comporter un texte différent, unique et original d'au moins cinquante (50) mots répondant à la question « Comment ces 25 000 \$ contribueraient-ils à votre avenir financier? »;
- se conformer aux présents règlements;
- avoir été envoyée pendant la période du concours, le cachet de la poste en faisant foi, et reçue au plus tard le 7 décembre 2026.

Une personne participante qui soumet :

- une (1) demande valide recevra une (1) participation;
- deux (2) demandes valides recevra au total quatre (4) participations;
- trois (3) demandes valides recevra au total neuf (9) participations;
- quatre (4) demandes valides recevra au total dix (10) participations.

Aucune autre participation ne sera accordée après la quatrième demande valide.

Pour être admissible, chaque demande doit :

1. être soumise dans une enveloppe distincte;
2. comprendre toutes les coordonnées requises;
3. comporter un texte unique et original sensiblement différent de tout autre texte déjà soumis par la personne participante;
4. avoir été envoyée pendant la période du concours, le cachet de la poste en faisant foi;
5. avoir été reçue par le commanditaire au plus tard le 7 décembre 2026.

6. Limite de participation et conditions

Limite de dix (10) participations par personne pendant la période du concours, sans égard au mode de participation. Une personne participante peut être admissible à un maximum de neuf (9) participations par le biais de la méthode de participation liée au compte participant décrite plus haut et à une (1) participation supplémentaire par le biais du PPA. Une personne participante peut s'inscrire au concours uniquement au moyen d'un (1) compte participant.

Il incombe aux personnes participantes de surveiller les montants de leurs versements et de se conformer aux limites de versement applicables à leur compte participant. Les personnes participantes seront les seules responsables des impôts, des taxes, des pénalités ou des autres conséquences découlant des versements effectués dans leur compte participant, y compris tout versement excédentaire. Pour être admissible, leur participation ou leur demande doit être soumise et reçue conformément aux présents règlements.

Les parties au concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties libérées** ») n'assument aucune responsabilité et déclinent toute obligation à l'égard des participations, des demandes ou d'autres renseignements tardifs, perdus, mal acheminés, différés, incomplets, illisibles, endommagés ou incompatibles (qui sont tous nuls et nonavenus).

Si le commanditaire découvre qu'une personne quelconque a :

- essayé d'obtenir davantage de participations que le nombre autorisé,
- soumis plusieurs demandes qui ne respectent pas les présents règlements,
- utilisé plus d'un (1) compte participant pour s'inscrire au concours,
- tenté de façon factice d'être admissible aux participations au moyen de transferts qui ne constituent pas de nouveaux fonds, ou
- autrement tenté de contourner les présents règlements,

cette personne peut être disqualifiée, et toute participation connexe peut être déclarée nulle, à la seule et entière discrétion du commanditaire.

7. Vérification

Toutes les participations au concours, les demandes et les personnes participantes peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par le commanditaire, notamment une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) :

1. pour vérifier l'admissibilité d'une personne à participer au présent concours;
2. pour vérifier l'admissibilité ou la légitimité de toute participation au concours, d'une demande ou d'autres renseignements présentés (ou prétendument présentés) aux fins du présent concours, notamment pour vérifier les dépôts de nouveaux fonds, le maintien des soldes admissibles et la satisfaction aux exigences du PPA; ou
3. pour toute autre raison qu'il juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, pour administrer le présent concours selon l'interprétation qu'il fait de la lettre ou de l'esprit des présents règlements.

Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire dans les délais précisés par celui-ci pourrait entraîner la disqualification de la personne participante, à la seule et entière discrétion du commanditaire. Les dispositifs de chronométrage officiels du commanditaire constitueront le seul moyen permettant d'attester l'heure dans le cadre du présent concours.

8. Le prix

Il y a un (1) prix (le « **prix** ») à gagner.

Le prix est un montant de **vingt-cinq mille dollars canadiens (25 000 \$ CA)** payé par chèque et pouvant être utilisé ou investi par la personne gagnante à sa discrétion.

Sans restreindre la portée de ce qui précède, les conditions générales suivantes s'appliquent au prix :

1. le prix doit être accepté tel quel et n'est ni transférable ni cessible (sauf avec l'autorisation expresse du commanditaire, accordée à sa seule et entière discrétion);
2. aucune substitution ne sera accordée, sauf au gré du commanditaire;
3. le commanditaire se réserve le droit, en tout temps et pour quelque raison que ce soit, de remplacer le prix par un prix d'une valeur égale ou supérieure.

Ni le commanditaire, ni l'administrateur, ni aucune autre partie libérée ne font de déclaration ni n'offrent de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la pertinence du prix remis dans le cadre du concours. Dans la mesure où la loi applicable le permet, la personne gagnante confirmée comprend et accepte qu'elle ne peut pas demander un remboursement ni exercer tout recours légal ou équitable contre le commanditaire, l'administrateur ou toute autre partie libérée si son prix s'avérait non conforme à son utilisation prévue ou non satisfaisant pour quelque raison que ce soit.

9. Processus de sélection de la personne gagnante admissible et chances de gagner

Le **31 mars 2027** (la « **date du tirage** »), dans les bureaux de l'administrateur à Seagrave, en Ontario, à environ 14 h (HE), une (1) personne participante admissible sera sélectionnée par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles au concours soumises et reçues conformément aux présents règlements.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles au concours soumises et reçues conformément aux présents règlements.

10. Avis à la personne gagnante admissible

Le commanditaire ou son représentant désigné de My Brother Darryl essaiera de joindre la personne gagnante admissible par courriel (ou par tout autre moyen à la disposition du commanditaire, à sa discrétion) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage.

Les personnes participantes sont priées d'ajuster leurs filtres de courrier électronique en conséquence.

Si une personne gagnante admissible :

- ne peut être jointe dans le délai indiqué ci-dessus,
- a reçu un avis de notre part qui nous est retourné comme étant non livrable, ou
- ne se conforme pas aux règlements d'une quelconque autre façon,

elle pourra, selon la seule et entière discrétion du commanditaire, être disqualifiée (et, le cas échéant, se verra retirer tout droit à recevoir le prix).

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner au hasard une autre personne participante admissible parmi les participations admissibles restantes soumises et reçues en conformité avec les présents règlements, auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à la nouvelle personne gagnante admissible choisie).

11. Confirmation de la personne gagnante admissible

UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE DÉCLARÉE GAGNANTE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE COMMANDITAIRE NE L'A PAS CONFIRMÉE COMME OFFICIELLEMENT GAGNANTE, CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTS RÈGLEMENTS.

Avant d'être déclarée gagnante définitive d'un prix, la personne gagnante admissible doit :

(a) Question d'habileté

Répondre correctement, sans assistance mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique qui peut être posée, à la seule et entière discrétion du commanditaire, en ligne, par courriel ou autre moyen électronique, au téléphone ou sur le formulaire de déclaration et de renonciation du commanditaire.

(b) Formulaire de déclaration et de renonciation

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis du commanditaire, la personne gagnante admissible doit signer et renvoyer le formulaire de déclaration et de renonciation, dans lequel, notamment, elle :

1. confirme avoir respecté les présents règlements et l'admissibilité continue de toute participation attribuée aux termes des présents règlements;
2. déclare qu'elle accepte le prix (tel qu'il est attribué);
3. dégage les parties libérées de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, en lien avec le présent concours, sa participation au concours ou l'attribution ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou de toute portion de celui-ci;
4. consent à la publication, reproduction ou autre utilisation de son nom, de sa ville et sa province ou son territoire de résidence, de sa voix et de ses déclarations sur le concours ou de sa photographie ou tout autre ressemblance sans autre avis et sans contrepartie, aux fins de toute publicité ou annonce effectuée par le commanditaire ou en son nom, y compris dans la presse écrite, par diffusion ou sur l'Internet.

Si la personne gagnante admissible :

- ne répond pas correctement à la question d'habileté,
- omet de dûment signer et retourner tout document du concours requis dans le délai prescrit,
- ne peut (ou ne veut) pas accepter le prix (tel qu'il est attribué), ou
- est réputée agir en contravention des présents règlements,

elle sera alors exclue du concours et se verra retirer tout droit à recevoir le prix. Le commanditaire peut alors choisir une autre personne participante admissible parmi les autres participations admissibles au concours.

Moment de la remise du prix

Le processus de sélection de la personne gagnante, de confirmation et d'attribution du prix peut prendre plusieurs semaines à compter de la date de la confirmation de la personne gagnante. Le commanditaire déploiera des efforts raisonnables pour compléter ce processus dans les délais indiqués, mais des retards pourraient survenir en raison de problèmes administratifs ou d'autres circonstances imprévues. En s'inscrivant à ce concours, les personnes participantes comprennent et acceptent que l'attribution des prix pourrait être retardée.

12. Généralités

Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables.

Toutes les décisions du commanditaire sur toute question en lien avec ce concours sont définitives et sans appel, et lient les personnes qui participent au concours. Toute personne qui, de l'avis du commanditaire, enfreint la lettre ou l'esprit des présents règlements peut, à tout moment, se voir disqualifiée du concours à la seule et entière discrétion du commanditaire.

Le commanditaire se réserve le droit de :

- vérifier l'admissibilité des participations et leur conformité aux exigences;
- disqualifier toute personne réputée contrevenir aux présents règlements;
- refuser tout formulaire, toute participation au concours ou toute demande de toute personne dont l'admissibilité est mise en doute, qui s'est vue disqualifiée ou qui est autrement non admissible à s'inscrire;
- disqualifier toute personne qui se comporte de façon menaçante, abusive ou harcelante envers quiconque.

13. Limite de responsabilité

Les parties libérées ne peuvent être tenues responsables :

1. d'éventuelles défaillances de l'application, du site Web ou de toute autre plateforme durant la période du concours;
2. de toute défectuosité technique ou toute autre difficulté connexe liée aux systèmes, aux serveurs, au matériel informatique ou aux logiciels;
3. de toute défaillance liée à une participation au concours, à une demande ou à tout autre renseignement à recevoir, à saisir ou à enregistrer;
4. de tout préjudice ou dommage subi par l'ordinateur ou tout autre appareil d'une personne participante attribuable à la participation au concours;
5. de toute erreur faisant en sorte qu'une personne ait été, par erreur ou à tort, nommée gagnante ou gagnante admissible; ou
6. de toute combinaison de ces facteurs.

14. Droits du commanditaire

Le commanditaire se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre le concours (ou de modifier les présents règlements) advenant toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du commanditaire, y compris :

- un virus informatique;
- un bogue;
- une altération;
- une intervention non autorisée;
- une fraude; ou
- une défaillance, de quelque nature que ce soit.

Toute tentative de compromettre le déroulement légitime du concours peut constituer une violation des lois civiles et criminelles. Le commanditaire se réserve le droit d'intenter des poursuites en dommages-intérêts avec toute la rigueur permise par la loi.

Le commanditaire se réserve également le droit de faire passer un autre test d'habileté qu'il juge approprié en fonction des circonstances ou pour se conformer aux lois qui s'appliquent.

15. Confidentialité

En s'inscrivant au concours, chaque personne participante autorise expressément le commanditaire et ses mandataires ou représentants à conserver, à communiquer et à utiliser les renseignements personnels envoyés aux fins de l'administration du concours et conformément aux consentements fournis par la personne participante et à la politique de confidentialité du commanditaire accessible à l'adresse www.fidelity.ca/fr/legal/privacy/?language=fr.

La présente section ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut fournir relativement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels.

Ajustements de nature administrative

Le commanditaire se réserve le droit de modifier les dates, les délais ou les autres paramètres du concours, dans la mesure qu'il juge nécessaire pour les raisons suivantes :

- vérifier le respect des présents règlements;
- problèmes techniques;
- questions administratives; ou
- toute autre circonstance ayant une incidence sur l'administration appropriée du concours.

16. Version faisant foi

En cas de divergence ou de manque de cohérence entre les modalités des règlements telles qu'elles existent en anglais et les autres documents liés au concours (y compris la version française), les modalités de la version anglaise des règlements auront préséance et seront applicables, dans la mesure où la loi le permet.

17. Dissociabilité

L'invalidité ou la non-exécution de toute disposition des présents règlements ne modifie aucunement la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition. Dans l'éventualité où une disposition est jugée invalide ou autrement inexécutable ou illégale, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

18. Lois applicables

Dans la mesure permise par la loi applicable, les problèmes et les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire des présents règlements et des droits et obligations des personnes participantes, du commanditaire et des parties libérées seront régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada applicables aux présentes.

Les parties acceptent de reconnaître l'exclusivité de compétence et de lieu des tribunaux de l'Ontario relativement à toute action intentée pour faire valoir les présents règlements ou liée au concours.

1. Contest Period

The 2026 Investly® Q3 Contest (the "**Contest**") begins on September 1, 2026, at 2:00:00 p.m. Eastern Time ("**ET**") and ends on November 30, 2026, at 5:00:00 p.m. ET (the "**Contest Period**").

2. Sponsor and Contest Administrator; Social Platforms not involved

The Contest is sponsored by Investly®, a part of Fidelity Investments Canada ULC (the "**Sponsor**" or "**Fidelity Investments Canada**") and administered by Holtby Enterprises Inc. (the "**Administrator**" or "**My Brother Darryl**").

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram, Facebook or any other social media platform (each a "**Social Platform**"). The Social Platforms are hereby completely released from all liability by each entrant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Sponsor and not to any Social Platform.

3. Eligibility

The Contest is open to legal residents of Canada who have reached the legal age of majority in their province/territory of residence at the time of entry, except employees, representatives or agents of the Sponsor, the Administrator, their respective parent companies, subsidiaries, associated and affiliated entities, prize suppliers, advertising/promotion agencies and any other individual(s), entity or entities involved in the development, production, implementation, administration or fulfillment of the Contest (collectively with the Sponsor and Administrator, the "**Contest Parties**"), financial advisors, whether associated with Fidelity Investments Canada or not, and the immediate families of any of the foregoing (i.e., parents, spouse, siblings, children, grandparents, grandchildren, stepparents, stepchildren and stepsiblings, and their respective spouses), and those living in the same household as any of the foregoing, whether or not related.

4. Agreement to be legally bound by Rules

By participating in this Contest, you are signifying your agreement that you have read and agree to be legally bound by the terms and conditions of these Rules.

5. How to enter

NO PURCHASE OR ACCOUNT NECESSARY. MAKING A PURCHASE OR OPENING AND FUNDING AN ACCOUNT WILL NOT IN ANY WAY WHATSOEVER INCREASE OR OTHERWISE AFFECT YOUR CHANCES OF WINNING IN THIS CONTEST.

Key terms

For purposes of these Rules:

- **Business Day** means any day other than a Saturday, Sunday or statutory holiday in Ontario.
- **Participating Account** means an eligible registered or non-registered Investly® account opened through the App.
- **New Money** means new funds deposited into a Participating Account during the Contest Period that are not transferred from another account held with the Sponsor or one of its affiliates and that constitute net new assets to the Sponsor.
- **PAC** means a pre-authorized contribution plan that automatically deposits funds into a Participating Account on a recurring basis.

Participants may enter the Contest in one (1) of two (2) ways: (a) by opening and/or funding a Participating Account; or (b) by mail-in entry. Subject to these Rules, an entrant may earn a maximum of ten (10) Entries (each, an **"Entry"** and collectively, the **"Entries"**).

1. Open and/or fund a Participating Account

Step 1 – Visit www.getinvestly.com/25KContest (the **"Website"**) during the Contest Period and follow the on-screen instructions to obtain the Official Contest Entry Form (the **"Form"**). Fully complete the Form with all required information, including:

- entering the information requested on the Form, which may include your full name, valid email address, city and valid telephone number;
- completing the questions set out on the Form; and
- signifying your agreement that you have read and agree to be legally bound by these Rules.

Step 2 – During the Contest Period:

- open a registered or non-registered account using the Investly® app (the **"App"**) (each, a **"Participating Account"**), and/or
- if you already have a Participating Account, contribute New Money to your existing **Participating Account**.

Step 3 – Within fourteen (14) Business Days of opening a Participating Account or, in the case of an existing Participating Account, within a fourteen (14) Business Day period of completing the Form, contribute New Money totaling at least CAD\$5,000 to the Participating Account.

Subject to compliance with these Rules, eligible entrants will receive Entries based on the total amount of New Money contributed to their Participating Account during the applicable fourteen (14) Business Day period, as follows:

- **CAD\$5,000 to CAD\$9,999.99** – one (1) Entry;
- **CAD\$10,000 to CAD\$14,999.99** – four (4) total Entries; and
- **CAD\$15,000 or more** – nine (9) total Entries.

To remain eligible, the amount used to qualify for Entries must remain invested in the Participating Account for a period of at least four (4) months following the date of the applicable contribution and until the Draw Date (as defined below). Failure to maintain the applicable qualifying balance may result in the disqualification of the associated Entries, as determined by the Sponsor in its sole discretion.

Bonus Entry opportunity – Pre-authorized contribution plan

An entrant who qualifies for one or more Entries under Section 1 above may receive one (1) additional Entry by establishing a qualifying pre-authorized contribution plan (**"PAC"**).

To qualify for the PAC bonus Entry:

- the entrant must remain eligible for the Entries initially awarded following the expiry of the applicable fourteen (14) Business Day funding period;
- the entrant must establish the PAC within seven (7) Business Days following the end of such fourteen (14) Business Day funding period;
- the PAC must provide for automatic contributions of at least CAD\$100 per month; and
- at least three (3) monthly PAC contributions must be successfully processed.

Upon satisfaction of the foregoing requirements, the entrant will receive one (1) additional Entry.

2. Mail-in

To obtain Entries in the Contest without opening or funding a Participating Account, print your first name, last name, telephone number, email address and complete mailing address (including postal code) on a plain white piece of paper and mail it (in an envelope bearing sufficient Canadian postage) together with a unique and original essay of at least fifty (50) words responding to the following question: "How would \$25,000 help you make your next big money move?"

Mail the essay to:

The Fidelity Investments Canada Investly Contest
c/o P.O. Box 28
Port Perry, Ontario L9L 1A2 (the "**Request**").

Upon receipt of a valid Request submitted and received in accordance with these Rules, the entrant will receive one (1) Entry in the Contest. Entrants may receive additional Entries by submitting additional valid Requests. Each additional Request must:

- be mailed in a separate envelope bearing sufficient Canadian postage;
- contain a different, unique and original essay of at least fifty (50) words responding to the question "How would \$25,000 help you make your next big money move?";
- otherwise comply with these Rules; and
- be postmarked during the Contest Period and received by no later than December 7, 2026.

An entrant who submits:

- one (1) valid Request will receive one (1) Entry;
- two (2) valid Requests will receive a total of four (4) Entries;
- three (3) valid Requests will receive a total of nine (9) Entries; and
- four (4) valid Requests will receive a total of ten (10) entries.

Requests beyond the fourth valid Request will not receive additional Entries.

To be eligible, each Request submitted must:

7. be submitted separately in its own envelope;
8. include all required contact information;
9. contain a unique and original essay that is materially different from any essay previously submitted by the entrant;
10. be postmarked during the Contest Period; and
11. be received by the Sponsor no later than December 7, 2026.

6. Entry limit and conditions

There is a limit of ten (10) Entries per person during the Contest Period, regardless of the method of entry. An entrant may qualify for a maximum of nine (9) Entries through the Participating Account entry method described above and one (1) additional Entry through the PAC bonus entry opportunity. An entrant may only participate in the Contest using one (1) Participating Account.

You are responsible for monitoring your contribution amounts and complying with any contribution limits applicable to your Participating Account. You will be solely liable for any taxes, penalties or other consequences arising from contributions made to your Participating Account, including any over-contributions.

To be eligible, your Entry or Request must be submitted and received in accordance with these Rules.

The Contest Parties and each of their respective officers, directors, agents, representatives, successors and assigns (collectively, the **"Released Parties"**) are not responsible for (and have no liability whatsoever in relation to) late, lost, misdirected, delayed, incomplete, illegible, damaged or incompatible Entries, Requests and/or other information (all of which are void).

If it is discovered by the Sponsor that any person has:

- attempted to obtain more than the permitted number of Entries;
- submitted multiple Requests that do not comply with these Rules;
- used more than one (1) Participating Account to enter the Contest;
- attempted to artificially qualify for Entries through transfers that do not constitute New Money; or
- otherwise attempted to circumvent these Rules,

such person may be disqualified, and any associated Entries may be declared void, in the sole and absolute discretion of the Sponsor.

7. Verification

All Contest Entries, Requests and entrants are subject to verification at any time and for any reason. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor, including, without limitation, government-issued photo identification):

1. for the purposes of verifying an individual's eligibility to participate in this Contest;
2. for the purposes of verifying the eligibility and/or legitimacy of any Contest Entry, Request and/or other information entered (or purportedly entered) for the purposes of this Contest, including verification of New Money contributions, maintenance of qualifying balances and satisfaction of PAC requirements; and/or
3. for any other reason the Sponsor deems necessary, in its sole and absolute discretion, for the purpose of administering this Contest in accordance with the Sponsor's interpretation of the letter and spirit of these Rules.

Failure to provide such proof to the complete satisfaction of the Sponsor within the timeline specified by the Sponsor may result in disqualification in the sole and absolute discretion of the Sponsor. The sole determinant of the time for the purposes of this Contest will be the official time-keeping device(s) used by the Sponsor.

8. The Prize

There will be one (1) prize (the **"Prize"**) available to be won.

The Prize consists of **twenty-five thousand Canadian dollars (CAD\$25,000)** paid in the form of a cheque, to be used or invested at the winner's discretion.

Without limiting the generality of the foregoing, the following general conditions apply to the Prize:

1. the Prize must be accepted as awarded and is not transferable or assignable (except as may be specifically permitted by the Sponsor in its sole and absolute discretion);
2. no substitutions are permitted, except at the Sponsor's option; and
3. the Sponsor reserves the right at any time for any reason to substitute a prize of equal or greater value for the Prize.

None of the Sponsor, Administrator or other Released Parties makes any representation or offers any warranty, express or implied, as to the quality or fitness of the Prize awarded in connection with the Contest. To the fullest extent permitted by applicable law, the confirmed winner understands and acknowledges that he or she may not seek reimbursement or pursue any legal or equitable remedy from either the Sponsor, Administrator or any of the other Released Parties should his/her Prize fail to be fit for its purpose or is in any way unsatisfactory.

9. Eligible winner selection process and odds of winning

On **March 31, 2027** (the "**Draw Date**") at the offices of the Administrator in Seagrave, Ontario, at approximately 2:00:00 p.m. ET, one (1) eligible entrant will be selected by random draw from among all eligible Contest Entries submitted and received in accordance with these Rules.

The odds of winning depend on the number of eligible Contest Entries submitted and received in accordance with these Rules.

10. Eligible winner notification process

The Sponsor or its designated representative from My Brother Darryl will attempt to contact the eligible winner via email (or other means of contact available to the Sponsor at its discretion) within five (5) business days of the Draw Date.

It is suggested that participants adjust their email filters accordingly.

If an eligible winner:

- cannot be contacted as outlined above;
- has a notification returned as undeliverable; or
- otherwise fails to comply with the Rules;

then he/she may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be disqualified (and, if disqualified, will forfeit all rights to the Prize).

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion and time permitting, to randomly select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible Contest Entries submitted and received in accordance with these Rules, in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such newly selected eligible winner.

11. Eligible winner confirmation process

NO ONE IS A WINNER UNLESS AND UNTIL THE SPONSOR OFFICIALLY CONFIRMS HIM/HER AS A WINNER IN ACCORDANCE WITH THESE RULES.

Before being declared the confirmed Prize winner, the eligible winner will be required to:

(a) Skill-testing question

Correctly answer, without assistance, a mathematical skill-testing question without mechanical or other aid (which may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be administered online, by email or other electronic means, by telephone or in the Sponsor's form of declaration and release).

(b) Declaration and release

Sign and return within five (5) business days of notification the Sponsor's declaration and release form, which, among other things:

1. confirms compliance with these Rules and ongoing eligibility for any Entries awarded under these Rules;
2. acknowledges acceptance of the Prize (as awarded);
3. releases the Released Parties from any and all liability in connection with the Contest, participation therein and/or the awarding and use/misuse of the Prize or any portion thereof; and
4. agrees to the publication, reproduction and/or other use of the winner's name, city and province/territory of residence, voice, statements about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsor, including print, broadcast or internet media.

If the eligible winner:

- fails to correctly answer the skill-testing question;
- fails to return the properly executed Contest documents within the specified time;
- cannot accept (or is unwilling to accept) the Prize as awarded; and/or
- is determined to be in violation of these Rules,

then he/she will be disqualified and will forfeit all rights to the Prize. The Sponsor may then select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible Contest Entries

Prize fulfillment timing

The process of winner selection, confirmation and prize fulfillment may take several weeks from the date of winner confirmation. The Sponsor will make reasonable efforts to complete this process within the stated timeframe; however, delays may occur due to administrative or other unforeseen circumstances. By participating in this Contest, entrants acknowledge and accept this potential wait time for prize delivery.

12. General conditions

This Contest is subject to all applicable federal, provincial/territorial and municipal laws.

The decisions of the Sponsor with respect to all aspects of this Contest are final and binding on all entrants without the right of appeal. Anyone deemed by the Sponsor to be in violation of the letter and/or spirit of these Rules may be disqualified in the sole and absolute discretion of the Sponsor at any time.

The Sponsor reserves the right to:

- verify eligibility and compliance with the Entry requirements;
- disqualify any individual it deems to be in violation of these Rules;
- refuse a Form, Contest Entry, Request and/or any person whose eligibility is in question or who has been disqualified or is otherwise ineligible to enter; and
- disqualify any person who acts in any manner to threaten, abuse or harass any person.

13. Limitation of liability

The Released Parties will not be liable for:

1. any failure of the App, Website or any platform during the Contest;
2. technical malfunctions or related issues involving systems, servers, hardware or software;
3. failure of any Contest Entry, Request or other information to be received, captured or recorded;
4. injury or damage to an entrant's computer or device related to participation in the Contest;
5. anyone being incorrectly and/or mistakenly identified as a winner or eligible winner; and/or
6. any combination of the foregoing.

14. Sponsor rights

The Sponsor reserves the right to withdraw, amend or suspend the Contest (or amend these Rules) in the event of causes beyond its reasonable control, including:

- computer viruses;
- bugs;
- tampering;
- unauthorized intervention;
- fraud; or
- failures of any kind.

Any attempt to undermine the legitimate operation of the Contest may constitute a violation of criminal and civil laws. The Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law.

The Sponsor also reserves the right to administer an alternate test of skill as it deems appropriate based on the circumstances and/or to comply with applicable law.

15. Privacy

By entering this Contest, each entrant expressly consents to the Sponsor, its agents and/or representatives storing, sharing and using personal information submitted for the purpose of administering the Contest, in accordance with the consents provided by the entrant and the Sponsor's privacy policy available at:

www.fidelity.ca/fidca/en/legal/privacy

This section does not limit any other consent(s) that an individual may provide relating to the collection, use and/or disclosure of personal information.

Administrative adjustments

The Sponsor reserves the right to adjust dates, timeframes and/or Contest mechanics where necessary for:

- verification of compliance with these Rules;
- technical problems;
- administrative issues; or
- any other circumstance affecting proper administration of the Contest.

16. Governing version

In the event of any discrepancy or inconsistency between the English Rules and other Contest-related materials (including the French version), the English Rules shall prevail, govern and control to the fullest extent permitted by law.

17. Severability

The invalidity or unenforceability of any provision of these Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. If any provision is determined to be invalid, unenforceable or illegal, the remaining provisions shall remain in full force and effect.

18. Governing law

To the fullest extent permitted by applicable law, all issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Rules, and the rights and obligations of participants, Sponsor and Released Parties, will be governed by the laws of the Province of Ontario and the federal laws of Canada applicable therein.

The parties consent to the exclusive jurisdiction and venue of the courts located in Ontario in any action relating to these Rules or the Contest.